MOTION PRÉSENTÉE PAR MAURICE LEROY Session du 17 octobre 2016

Le congrès de l'Assemblée des Départements de France s'est tenu du 5 au 7 octobre derniers à Poitiers. À cette occasion, une motion a été adoptée à l'unanimité des groupes sur **deux points financiers** majeurs :

- le niveau d'abondement du fonds d'aide pour les Départements en 2017;
- la demande de retrait des dispositions de l'article 14 du projet de loi de finances pour 2017 qui prévoit une diminution des ressources des Départements à hauteur de 400 000 000 € au plan national, par ponction de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que la Dotation de Compensation pour Transfert des Compensations d'Exonération de Fiscalité Directe Locale.

Pour le seul Loir-et-Cher cette mesure représenterait une perte de 1 400 000 € venant s'ajouter à la réfaction 2017 de notre DGF, à savoir 5 000 000 €. Cette ponction faite sur la DCRTP est d'autant plus inique qu'elle pèse sur les Départements les plus pauvres. Les Départements franciliens les plus riches ne seront pas, ou très peu, impactés puisque la DCRTP était la garantie de ressources des moins nantis en CVAE lors de la réforme de la taxe professionnelle.

Aussi je vous propose de bien vouloir adopter, dans des termes identiques, la motion de l'ADF, votée le 6 octobre dernier :

« Les Départements sont essentiels pour que vivent des politiques publiques de proximité, sur l'intégralité du territoire français, dans le monde rural comme dans les métropoles. L'ADF exige, pour 2016, un fonds d'aide pour les Départements faisant face à des difficultés financières qui ne soit pas une aumône. 400 millions apparaissent ainsi comme un minimum. L'ADF exige également que le scandaleux hold-up prévu par le Projet de loi de finances pour 2017, dans son article 14 notamment par l'évolution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) ainsi que la Dotation de Compensation pour Transfert des Compensations d'Exonération de Fiscalité Directe Locale, enlevant 400 millions de ressources aux Départements, soit immédiatement abandonné.

Face aux besoins financiers de la solidarité nationale, l'ADF souhaite une relation de confiance entre l'État et les Départements.

Ainsi afin de trouver une solution durable au financement des politiques de solidarités (non seulement le financement du RSA mais aussi celui de l'APA et de la PCH), l'ADF souhaite qu'un travail avec l'État puisse s'engager sans délai afin de redonner aux Départements une véritable autonomie financière s'inspirant de la proposition des présidents DAGBERT et LECERF* adoptée unanimement par les commissions ruralité, affaires sociales et finances de l'ADF. »

* Pour information, cette proposition de Michel DAGBERT et Jean-René LECERF, respectivement présidents des conseils départementaux du Pas-de-Calais et du Nord, vise à créer une dotation versée par l'État aux Départements dont le reste à charge par habitant de chacune des allocations individuelles de solidarité est supérieur à la moyenne nationale, rendant ainsi possible la pérennisation des allocations universelles essentielles au bien vivre ensemble sur le territoire national.